Divulgation proces verbal

Par Kiko
Bonjour,
J'avais porté plainte contre un mon épouse pour la dégradation de mon tel portable lors d'une dispute. L'affaire à été classée sans suite pour motif non avéré. J'ai envoyé une copie de ce PV à 3 personnes par messenger. Cet acte est-il répréhensible aux yeux de la loi?
Merci pour vos réponses.
Par morobar
Bonjour, En France les débats et décisions de justice sont publics (art 5 déclaration droits de l'homme)